

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4739**

commune (s) : Givors

objet : Aménagement des îlots Salengro et Zola - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 11 et 13, rue Emile Zola et appartenant à la société d'économie mixte (SEM) Givors développement

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4739**

commune (s) : GIVORS

objet : **Aménagement des îlots Salengro et Zola - Acquisition de 2 parcelles de terrain situées 11 et 13, rue Emile Zola et appartenant à la société d'économie mixte (SEM) Givors développement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le centre ancien de la Ville de Givors fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU) conventionnée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 15 février 2007 dont les 6 axes prioritaires pour le centre-ville sont :

- la restructuration des espaces publics, places et voies,
- la requalification d'îlots dégradés pour la réalisation de logements sociaux,
- la réalisation de logements neufs,
- la réalisation de logements sociaux,
- la réhabilitation de logements privés dans le cadre d'un programme d'intérêt général d'habitat dégradé,
- la redynamisation de la structure commerciale.

Une opération d'aménagement a été engagée en 2008 sur les îlots Salengro et Zola par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'ANRU du secteur centre de Givors. Ses objectifs sont :

- poursuivre une dynamique de renouvellement durable de l'habitat ancien dégradé,
- maintenir et renforcer une mixité résidentielle et sociale par l'accession abordable et libre.
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs gare et centre-ville,
- inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

Dans ce contexte, la programmation envisagée repose sur le transfert du parking public de l'îlot Salengro vers l'îlot Zola et la création de 50 à 75 logements sur l'îlot Zola, le long de la rue Emile Zola et de la rue Jacques Prévert, sous la forme de plots d'habitat collectif.

A ce titre, et dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet de requalification, il y a lieu de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AR246 et AR439, d'une surface respective de 401 et 4 865 mètres carrés, soit une superficie totale de 5 266 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, la société d'économie mixte (SEM) Givors développement accepte de céder à la Communauté urbaine lesdites parcelles libres de toute location ou occupation, au prix global de 857 500 €, conforme à l'avis de France domaine.

Toutefois, et afin de sécuriser les délais du projet, la Communauté urbaine prendrait à sa charge les frais de dépollution liés à cette acquisition pour un montant estimé à 300 000 €. Il est ainsi proposé au Bureau de retenir un prix d'acquisition de 557 500 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 octobre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 557 500 € TTC, de 2 parcelles de terrain cadastrées AR 246 et AR 439 pour une superficie totale de 5 266 mètres carrés situées 11 et 13, rue Emile Zola à Givors et appartenant à la société d'économie mixte (SEM) Givors développement, dans le cadre de l'aménagement des îlots Salengro et Zola.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2242, le 21 octobre 2013 pour la somme de 2 050 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2111 - fonction 842 - pour un montant de 557 500 € correspondant au prix de l'acquisition et de 8 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.